



FRÉDÉRIQUE JOBARD

HUISSIER DE JUSTICE

3 Rue Nationale – 56700 HENNEBONT
Tél. : 02 97 36 20 18 – Fax : 02 97 36 12 71
frederique.jobard@orange.fr

N° SIRET : 380 119 172 000 50 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 1738011917200043

EURL HEOLIG
5 Allée des Pâquerettes
56260 LARMOR PLAGE

Hennebont, le 04 Janvier 2022.

Référence Etude :
99 00 00 7312 / / 7707

Affaire: EURL HEOLIG
c/ QDD CAUDAN
Vos références :
PLANTATIONS

FACTURE DE FRAIS & HONORAIRES
Récapitulatif N° R22000001
(Décret n°96-1080 du 12/12/1996)

Monsieur le Gérant,,

Vous trouverez sous ce pli le Second Original du procès-verbal de constat dressé à votre demande le 08/12/2021.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, le montant de mes honoraires, que je vous remercie de me régler par tout moyen à votre convenance, en veillant à mentionner les références de cet acte : **99 00 00 7312 /**.

LES FRAIS DE CE DOSSIER SONT LES SUIVANTS :

Date	Libellé	Débours	Hors Taxe	T.V.A.	T.T.C.
08/12/2021	PV DE CONSTAT F21001713		217,67	43,53	261,20
TOTALUX			217,67	43,53	261,20
MONTANT TOTAL DES FRAIS					261,20

SOLDE A MON CREDIT en Euros, dont règlement à vos bons soins 261,20

Taux de TVA en vigueur : 20%

Veillez agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'huissier de justice, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, l'huissier de justice peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)".

Étude ouverte le lundi de 9h00 à 12h00 et du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

N° de TVA intracommunautaire FR 1738011917200050 SIRET N° 380 119 172 000 50

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser aux personnes habilitées de l'Étude.

*Me Frédérique JOBARD
Huissier de Justice
3 Rue Nationale
56700 HENNEBONT*

☎: 02.97.36.20.18 - **📠**: 02.97.36.12.71
frederique.jobard@orange.fr

**PROCES VERBAL DE CONSTAT DU
HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN**

A LA REQUETE DE :

**SARLU HEOLIG
5 Allée des Pâquerettes
56260 LARMOR-PLAGE**

LIEU DES CONSTATATIONS :

**La Zance Kéranbouaré
56850 CAUDAN**

Dossier : 9900007312

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE HUIT DECEMBRE

A LA REQUETE DE :

HEOLIG – société unipersonnelle à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 223 749, dont le siège social est sis 5 Allée des Pâquerettes – 56260 LARMOR-PLAGE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, Monsieur Cédric LEPERCQ, gérant

Lequel, préalablement à la réquisition qui va suivre, m'expose :

- Que de manière philanthropique et dans le cadre d'une opération de décarbonisation, HEOLIG a décidé de planter un verger comprenant des arbres fruitiers et des fruits à coque sur une parcelle sise lieudit La Zance Kéranbouaré– 56850 CAUDAN.
- Qu'elle a obtenu des parrainages pour la réalisation de ce projet.

Qu'elle me requiert aux fins de constater que les arbres plantés et numérotés sont affectés aux personnes qui ont contribué financièrement à cette opération de décarbonisation.

DEFERANT A CETTE REQUISITION.

Je, Frédérique JOBARD, Huissier de Justice à la Résidence d'HENNEBONT, y domiciliée 3 Rue Nationale - 56700 HENNEBONT, soussignée

Me suis rendue ce jour, huit décembre deux mille vingt-et-un à dix heures trente – Lieudit La Zance Keranbouaré – 56850 CAUDAN- parcelle cadastrée ZY 40 située à l'angle de la Route desservant Kergoler – Le Reste – Le Scouhel où étant en présence de Monsieur Cédric LEPERCQ, j'ai constaté ce qui suit :
Sur cette parcelle sont plantés de nombreux arbres de diverses espèces. Ils sont tous numérotés à leur base et leur numérotation est croissante. J'ai pu notamment constater la présence d'arbres numérotés HEOLIG 00001 - HEOLIG 00123 – HEOLIG 00119 – HEOLIG 00120....





Des lieux j'ai pris vingt photographies insérées au présent procès-verbal.
Sont annexés au présent procès-verbal un exemple de certificat de plantation, la liste des parrainages et le tableau de plantation.

Telles sont mes constatations, et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Me Frédérique JOBARD - Huissier de Justice
3 Rue Nationale - 56700 HENNEBONT
☎: 02.97.36.20.18 📠: 02.97.36.12.71
✉: frederique.jobard@orange.fr

COUT DU PROCES-VERBAL :
S.C.T : 7,67
Vacations : 210,00
T.H.T. : 217,67
T.V.A. : 43,53
.T.C. : 261,20



CERTIFICAT DE PLANTATION

Bénéficiaire : France HETIER
Date plantation : 4 décembre 2021
Lieu plantation : LD La Zance Caudan, Morbihan
Coordonnées GPS : 47.791836-3.359821 (France)
Nombre d'arbres : 10
Traçabilité : Du n°70 au n°79
Type arbres : Divers fruitiers
Taille à la plantation : 60/120 cm
Décarbonisation : 12 Tonnes CO2 *(sur son cycle de vie)*

Constat huissier effectué le 8 décembre 2021 par Maître Frédérique Jobard (Etudes à Hennebont)

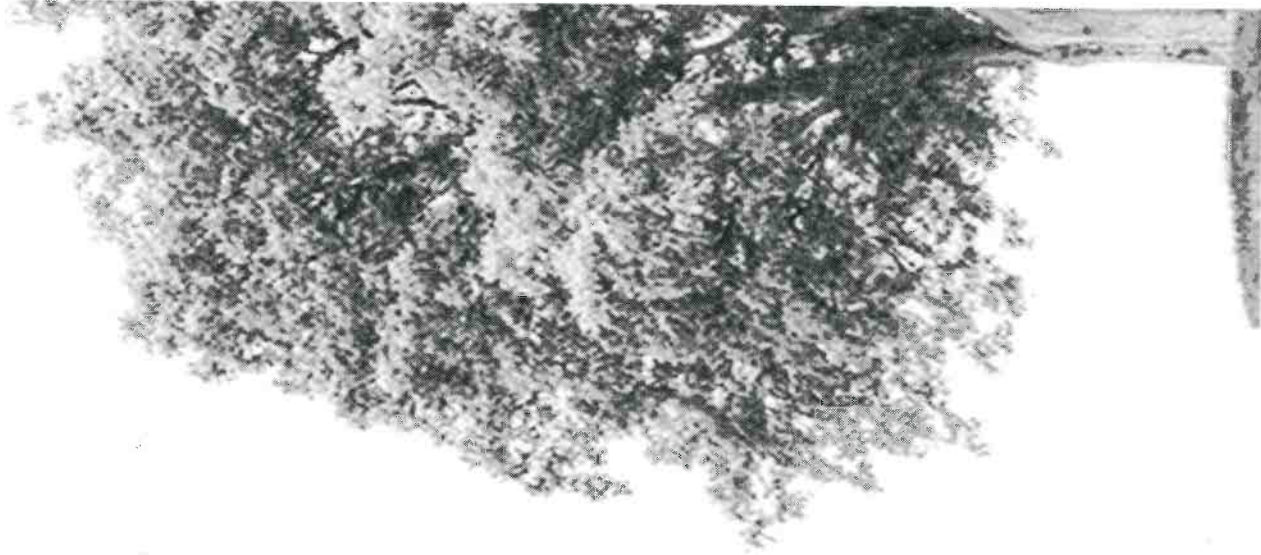


Tableau plantation

Lieu : caudan la zance		Parrainage (sous réserve de paiement)
1	noyer	HEOLIG
2	noyer	BALQIS
3	noyer	BALQIS
4	noyer	Jean Cuistot
5	noyer	Jean Cuistot
6	noyer	Jean Cuistot
7	noyer	Jean Cuistot
8	noyer	Jean Cuistot
9	noyer	Jean Cuistot
10	noyer	Jean Cuistot
11	noyer	Jean Cuistot
12	noyer	Jean Cuistot
13	noyer	Jean Cuistot
14	noyer	Jean Cuistot
15	noyer	Jean Cuistot
16	noyer	Jean Cuistot
17	noyer	Jean Cuistot
18	noyer	Jean Cuistot
19	noyer	Jean Cuistot
20	noyer	Jean Cuistot
21	noyer	Jean Cuistot
22	noyer	Jean Cuistot
23	noyer	Jean Cuistot
24	noyer	Jean Cuistot
25	noyer	Jean Cuistot
26	noyer	Jean Cuistot
27	noyer	Jean Cuistot
28	noyer	Jean Cuistot
29	noyer	Jean Cuistot
30	noyer	Laura Jard
31	noyer	Laura Jard
32	noyer	Laura Jard
33	noyer	Laura Jard
34	noyer	PEST mariee Raphos
35	noyer	PEST mariee Raphos
36	noyer	Jérôme Meyrand Cab dentaire
37	noyer	Jérôme Meyrand Cab dentaire
38	noyer	GEPCA
39	noyer	GEPCA
40	noyer	GEPCA
41	noyer	GEPCA
42	noyer	GEPCA
43	noyer	SV Design
44	noyer	Gem communication
45	noyer	Phinopole consulting
46	noyer	ALPEGA
47	noyer	ALPEGA
48	noyer	BRIEFING
49	noyer	BRIEFING
50	noyer	BRIEFING
51	noyer	BRIEFING
52	noyer	BRIEFING
53	noyer	BRIEFING
54	noyer	BRIEFING
55	noyer	BRIEFING
56	noyer	BREIZH LYON CLUB
57	noyer	BRIEFING
58	noyer	BRIEFING
59	noyer	BRIEFING
60	noyer	BRIEFING



61	Fruitier	BRIEFING
62	Fruitier	BRIEFING
63	Fruitier	BRIEFING
64	Fruitier	BRIEFING
65	Fruitier	Cédric Lepercq
66	Fruitier	Yann Lepercq
67	Fruitier	Alexandre Lepercq
68	Fruitier	Brigitte Elies
69	Fruitier	Loan Lepercq
70	Fruitier	France Hetier
71	Fruitier	France Hetier
72	Fruitier	France Hetier
73	Fruitier	France Hetier
74	Fruitier	France Hetier
75	Fruitier	France Hetier
76	Fruitier	France Hetier
77	Fruitier	France Hetier
78	Fruitier	France Hetier
79	Fruitier	France Hetier
80	Fruitier	BRIEFING
81	Fruitier	BRIEFING
82	Fruitier	BRIEFING
83	Fruitier	BRIEFING
84	Fruitier	BRIEFING
85	Fruitier	BRIEFING
86	Fruitier	BRIEFING
87	Fruitier	BRIEFING
88	Fruitier	BRIEFING
89	Fruitier	BRIEFING
90	Fruitier	BRIEFING
91	Fruitier	BRIEFING
92	Fruitier	BRIEFING
93	Fruitier	BRIEFING
94	Fruitier	BRIEFING
95	Fruitier	BRIEFING
96	Fruitier	BRIEFING
97	Fruitier	BRIEFING
98	Fruitier	BRIEFING
99	Fruitier	BRIEFING
100	Fruitier	BRIEFING
101	Fruitier	BRIEFING
102	Fruitier	BRIEFING
103	Fruitier	BRIEFING
104	Fruitier	BRIEFING
105	Fruitier	BRIEFING
106	Fruitier	BRIEFING
107	Fruitier	BRIEFING
108	Fruitier	BRIEFING
109	Fruitier	BRIEFING
110	Fruitier	BRIEFING
111	Fruitier	BRIEFING
112	Fruitier	BRIEFING
113	Fruitier	BRIEFING
114	Fruitier	BRIEFING
115	Fruitier	BRIEFING
116	Fruitier	BRIEFING
117	Fruitier	BRIEFING
118	Fruitier	BRIEFING
119	Fruitier	BRIEFING
120	Fruitier	BRIEFING
121	Fruitier	BRIEFING
122	Fruitier	LE PENNEC BOISSONS
123	Fruitier	BG Transactions

